

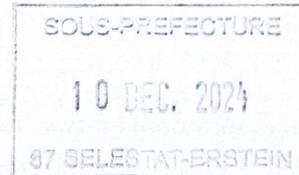
Extrait du procès-verbal Délibération du Comité Syndical

Comité Syndical du 26 novembre 2024
(Salle polyvalente – Sundhouse)

⇒ Membres en exercice : 51
⇒ Présents ou remplacés : 33

⇒ Membres titulaires absents - excusés : 21
⇒ Procurations : 03

Rénovation énergétique



Objet : Adoption de la convention de Pacte territorial - France Renov' pour la mise en œuvre du Service public de la rénovation de l'habitat (SPRH) 2025-2029

Rapport n° 1 présenté par Madame Noëllie HESTIN, Vice-Présidente

RÉSUMÉ

Le PETR Sélestat Alsace Centrale, engagé dans la transition écologique via son projet de territoire, porte depuis 2014 un Espace Info Énergie devenu Espace conseil France Rénov'. Ce service public gratuit accompagne les ménages dans leurs projets de rénovation des logements. Le dispositif financier actuel, le SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique) prend fin le 31.12.2024. Il sera remplacé par le service public de la rénovation de l'habitat (SPRH) à partir du 1er janvier 2025. Les enjeux, objectifs et actions envisagés sont précisés dans la convention Pacte territorial 2025-2029 signée avec la Collectivité Européenne d'Alsace et l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH).

Pour le PETR, il s'agit de garantir la continuité du service et de poursuivre ses missions d'information, de conseil et d'accompagnement des particuliers en étroite collaboration avec les CC du territoire engagées dans des actions portant sur l'amélioration de l'habitat.

I. RAPPORT

Dans le cadre de son projet de territoire adopté en 2023, le PETR Sélestat Alsace Centrale s'est engagé à renforcer les transitions, notamment à travers l'axe 2, intitulé « Engager le territoire dans la transition écologique et énergétique ». Parmi les sous-axes de cet engagement, figure l'action visant à « Encourager la rénovation énergétique du bâti ». La rénovation énergétique constitue en effet un enjeu crucial à la fois sur les plans énergétique, climatique, économique et social. Le PETR ambitionne de poursuivre et d'accélérer cette dynamique au niveau local, tant pour le logement que pour le petit tertiaire.

L'une des clefs de cette accélération repose sur un accès clair et facile à l'information et à des conseils pour les ménages, ainsi qu'un accompagnement complet dans leurs démarches de rénovation. Depuis 2014, le PETR porte ainsi l'Espace Info Énergie, devenu Espace conseil France Rénov', un service public gratuit qui accompagne les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique. Ce service, membre du réseau national France Rénov', a évolué au fil des ans pour répondre aux besoins croissants des ménages en matière de rénovation.

En 2021, le PETR a étendu ses moyens d'action en se regroupant avec la Communauté de Communes du Canton d'Erstein dans le cadre du dispositif SARE (« Service d'accompagnement à la rénovation énergétique »). Ce partenariat a permis de mutualiser les compétences et les ressources des deux Espaces France Rénov'.

Le passage du SARE au SPRH :

Le dispositif SARE, qui a permis de financer une partie de l'Espace conseil France Rénov' du PETR, arrive à échéance le 31.12.2024. Afin d'assurer une continuité du service, un nouveau dispositif, le Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH), sera mis en oeuvre à partir du 1er janvier 2025. Ce nouveau cadre élargi couvrira l'ensemble des thématiques liées à l'habitat : énergie, autonomie des personnes, habitat indigne, et copropriété.

Le SPRH aura pour ambition de maintenir l'organisation territoriale des Espaces France Rénov', afin de garantir la lisibilité des services pour les ménages. Il poursuivra l'objectif de proposer une offre de conseil indépendante et homogène, tout en ciblant les publics prioritaires. Ce dispositif permettra également de financer les actions locales de sensibilisation et d'accompagnement dans le cadre de la rénovation énergétique.

La convention du Pacte territorial France Rénov' 2025-2029 :

L'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) s'engageront à financer ce nouveau dispositif à l'échelle départementale. La Collectivité Européenne d'Alsace (CeA), identifiée comme maître d'ouvrage de ce nouveau dispositif, est chargée de coordonner la mise en oeuvre du SPRH dans le Bas-Rhin.

Afin de bénéficier des financements prévus pour la période 2025-2029, le PETR Sélestat Alsace Centrale est appelé à co-signer le Pacte territorial, au même titre que tous les territoires porteurs des Espaces Conseil France Rénov' du Bas Rhin. Ce pacte permettra de garantir le financement de l'Espace Conseil France Rénov' du PETR pour les cinq prochaines années, en prolongeant les actions déjà entreprises dans le cadre du SARE.

Les missions qui seront assurées par l'espace conseil France Rénov' dans ce nouveau cadre sont identiques à celles menées jusqu'à présent :

- **Dynamique de la rénovation** : animation et promotion des services France Rénov' sur le territoire via des événements, conférences et stands.
- **Information, conseil et orientation** : offrir un conseil indépendant sur les questions énergétiques, l'identification des travaux prioritaires et les aides financières disponibles. Le service continuera également à orienter les ménages vers d'autres acteurs tels que la SEM Oktave ou les accompagnateurs rénov' pour des projets de rénovation d'ampleur.

Pour le PETR, il s'agit bien de garantir la continuité du service et de poursuivre ses missions d'information, de conseil et d'accompagnement des particuliers en étroite collaboration avec les quatre CC du territoire engagées dans des actions portant sur l'amélioration de l'habitat.

Des outils et compétences avaient été mutualisés entre l'espace conseil France Rénov' du PETR et celui de la Communauté de communes du Canton d'Erstein. Il conviendra, dans le cadre du déploiement du SPRH de prolonger ce travail partenarial.

RISCH Claude	Présent	
SCHALLER Claude	Présent	
SCHEIBLING Philippe	Absent	
SCHEUER Tania	Absente	
SCHLEIFER Christian	Absent	
SOHLER Olivier	Présent	
WIRA Michel	Absent	
WOTLING Philippe	Présent	
Suppléants		
CLAVER Michèle	Absente	
GAUDIN Bertrand	Absent	
HOLZMANN Yves	Absent	
MORIS Olivier	Absent	
OBERLE Fabienne	Absente	
RENAUDET Michel	Présent	
Communauté de communes de la Vallée de Villé		
Titulaires		
BUHL Patrick	Présent	
ESCHRICH Emmanuel	Absent	
JANUS Serge	Présent	
MEYER Alain	Présent	
PIELA Jean-Pierre	Présent	
PFANN Lionel	Absent	
SCHMITT Bernard	Présent	
UHLERICH Marie-Odile	Présente	
WALSPURGER Yvette	Présente	
Suppléants		
DAVID Joffrey	Absent	
DUCORDEAUX Marie-Line	Absente	
DEBAUCHEZ Gérard	Absent	
HAESSLER Christian	Absent	
HOULNE Monique	Absente	
KRAUTH Alexandre	Absent	
MANGEOLLE Abel	Présent	
MULLER André	Absent	
WITZ Jean-Marc	Absent	
Communauté de communes du Ried de Marckolsheim		
Titulaires		
BUTSCHA Michel	Présent	
FOISSIER Sébastien	Absent	
GREIGERT Catherine	Présente	
JEHL Alex	Absent	
KEMPF Denise	Présente	
KLIPFEL Martin	Absent	
KLOTZ Mathieu	Présent	
KNOBLOCH Christophe	Absent	Mathieu KLOTZ
LAUFFENBURGER Mathieu	Absent	
MEMHELD Christian	Présent	
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	Présent	
SCHWEIN Noël	Absent	
SCHWOERER Sébastien	Présent	
VOGELI Jean-Michel	Présent	
VOGEL Camille	Présente	
Suppléants		
BERGER Mickaël	Présent	
BLATZ François	Absent	
GRISS Vincent	Absent	
ROHMER Clément	Absent	
NEEFF Anne Marie	Absente	

II. DÉCISIONS

Il est demandé au Comité Syndical

Sur avis favorable du Bureau du 04 novembre 2024

Vu le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) du PETR Sélestat Alsace Centrale, approuvé le 29 novembre 2022, incluant des actions pour encourager la rénovation énergétique ;

Vu le projet de territoire du PETR Sélestat Alsace Centrale, adopté le 21 septembre 2023, et notamment l'axe 2 : « Engager le territoire dans la transition écologique et énergétique » ;

Vu la convention territoriale signée le 27 février 2024 entre le PETR Sélestat Alsace centrale, les communautés de communes de Sélestat, du Ried de Marckolsheim, de la Vallée de Villé et du Val d'Argent, précisant notamment les conditions de mise en oeuvre des actions identifiées dans le projet de territoire et les missions déléguées au PETR ;

Vu le dispositif financier SARE (Service d'accompagnement à la rénovation énergétique), dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2024 ;

Vu le nouveau cadre du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH), effectif au 1er janvier 2025, et la nécessité de garantir la continuité de l'accompagnement à la rénovation énergétique pour les particuliers sur le territoire du PETR Sélestat Alsace Centrale ;

Vu le projet de convention de Pacte territorial France Rénov' 2025-2029 proposée par la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA) et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) ;

Considérant que le PETR Sélestat Alsace Centrale est chargé d'assurer la mise en oeuvre du service public France Rénov' sur son territoire et qu'il joue un rôle clé dans l'accompagnement des ménages pour leurs projets de rénovation énergétique en lien étroit avec les quatre communautés de communes membres

De se prononcer sur ces dispositions,

D'APPROUVER la convention de Pacte territorial France Rénov' 2025-2029 pour la mise en oeuvre du SPRH avec la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA) et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah),

D'AUTORISER le Président du PETR Sélestat Alsace Centrale à signer la convention avec les autres cosignataires, et à prendre toute mesure nécessaire à la mise en oeuvre de cette délibération.

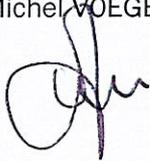
Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nom – Prénom	Présent/Absent	Donne procuration à
BARBIER Patrick	Présent	
Communauté de communes de Sélestat		
Titulaires		
ADONETH Luc	Présent	
ANDREA Charles	Absent	Olivier SOHLER
DELSART Patrick	Présent	
DESAINQUENTIN Philippe	Absent	
DIGEL Denis	Absent	
DUSSOURD Yves	Présent	
ENGEL Robert	Présent	
HIRTZ Sylvie	Absente	
HORNBECK Nadège	Absente	
MUHR Virginie	Absente	

ULRICH Anne-Lise	Absente	
Communauté de communes du Val d'Argent		
Titulaires		
BURRUS Jean-Marc	Absent	Denis PETIT
FRECHARD Jean-Luc	Présent	
FREYBURGER Eric	Absent	
GOETTELMANN Thomas	Absent	
HESTIN Noëllie	Présente	
ORSATI Régine	Présente	
PETIT Denis	Présent	
ROUSSEL Nathalie	Présente	
Suppléants		
Représentant de la commune de Lièpvre	Absent	
Représentant de la commune de St Marie-aux-Mines	Absent	

Pour extrait conforme,
Sélestat, le 2 décembre 2024

Le secrétaire de Séance
Jean-Michel VOEGELI



Le Président,
Patrick BARBIER
p/d le Directeur Générale des Services,
Philippe STEEGER



Transmis au représentant de
l'Etat dans le département :



Affichée le :
10 DEC. 2024

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son affichage au siège du PETR, 1 Rue Louis Lang, 67600 Sélestat, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de STRASBOURG (31 Avenue de la Paix - 67000 Strasbourg) ou d'un recours gracieux auprès du Président, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

